

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la séance : 24 juin 2026 à 18h00.

Présidence : Francis SCALA, Maire.

Secrétaire de séance : Adrien SENEAL.

Sont présents : Francis SCALA (Maire), Philippe BLANCHARD (1er Adjoint), Michèle PUGLIESI (2ème Adjointe), Serge COURNET (3ème Adjoint), Marie-Ange EUZET (4ème Adjointe), Joelle BARASCUD-ROSSIGNOL, Vincent BOUJOL, Nicolas GOURGUES, Corinne MARTINEZ, Adrien SENEAL, Josiane TRUMEL, Poi VOULOIR, Marlène SCALA, Faustine ALLASIO et Marie DURAND-HULAK.

Ouverture de la séance et désignation du secrétaire

- Monsieur le Maire, Francis Scala, déclare la séance ouverte et salue l'assemblée.
- Il propose de désigner Adrien Sénéal afin d'assurer le rôle de secrétaire de séance.
- Cette proposition est acceptée par l'assemblée.
- Monsieur le Maire énonce les cinq points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

- Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2026.
- Corinne MARTINEZ signale une inexactitude : étant arrivée en retard lors de la précédente séance, elle n'a pas pris part au vote d'approbation.
- Le document indiquait à tort une adoption à l'unanimité de 15 personnes.
- La correction est actée pour stipuler qu'elle n'a pas approuvé ce point.
- La conseillère relève également des fautes d'orthographe sur les patronymes de certaines personnes nommées.
- Sous réserve de ces corrections, l'approbation du procès-verbal ne suscite pas d'opposition ni d'objection supplémentaire. **Vote :** approuvé à l'unanimité.

2. Tirage au sort des jurés d'assises

- Le Conseil procède au tirage au sort des jurés d'assises en s'appuyant sur le registre électoral de la commune.
- La procédure consiste à tirer au hasard des numéros correspondant aux inscrits sur la liste.

- Sont officiellement tirés au sort les numéros et personnes suivants :
 - Numéro 1077 : RIZZO Richard.
 - Numéro 290 : CLARON Marie-Christine.
 - Numéro 143 : BLANCHARD Sylvie Joël.
- Durant les opérations, certains numéros tirés (le 287, 874, 1273 ou 1064) ont nécessité des ajustements ou vérifications, l'assemblée constatant que le registre présente des discontinuités liées aux mouvements de population ou aux décès.

3. Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

- Monsieur le Maire rappelle que le CFU examiné porte sur l'exercice 2025, correspondant à la gestion de l'ancienne municipalité.
- Il précise que ce compte n'a pas été présenté au Conseil avant les élections par l'ancienne équipe.
- Monsieur le Maire fait part de signaux d'alerte émis par la Direction générale des finances publiques et par la préfecture, qualifiant les finances communales de préoccupantes et fragiles.
- Il indique que l'épargne brute est devenue fortement négative, réduisant les marges de manœuvre de la commune.
- Il souligne également un point de vigilance concernant une recette d'un million d'euros de Projet Urbain Partenarial (PUP) figurant dans les restes à réaliser, dont le versement est actuellement suspendu par le lotisseur en raison de recours contentieux.
- Conformément à la réglementation, bien que n'étant pas le maire ayant exécuté ce budget, Monsieur le Maire indique qu'il se retirera au moment du vote et laisse la parole à Philippe Blanchard et Michèle Pugliesi pour la présentation détaillée.
- Michèle Pugliesi présente la section de fonctionnement, faisant état de 1 572 270 euros de dépenses pour 1 364 053 euros de recettes, générant un déficit d'environ 208 000 euros.
- En intégrant l'excédent antérieur de l'exercice précédent, le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à un peu plus de 500 000 euros.
- Philippe Blanchard détaille ensuite les indicateurs d'alerte : une hausse des charges de plus de 9 % comparée à l'année précédente, un ratio de rigidité des charges structurelles de près de 55 % (contre 50,6 % pour les communes de même strate), et un taux d'épargne négatif de -14,6 %.
- Philippe Blanchard détaillent ensuite la section d'investissement, qui affiche 816 058 euros de dépenses pour 266 975 euros de recettes, soit un résultat déficitaire pour l'exercice d'environ 593 596 euros.
- Corinne Martinez (ancienne majorité) prend la parole pour regretter la transmission tardive des documents demandés, reçus 48 heures avant la séance.
- Elle lit un texte assumant l'utilisation des réserves financières, affirmant que l'argent public a vocation à être investi dans des projets concrets (Maison médicale, rénovation

des gîtes, voiries, etc.) plutôt qu'à être thésaurisé, d'autant que la commune ne recourt pas à l'endettement.

- **Transmission des documents** : Elle dénonce la réception tardive des documents financiers.
 - **Santé financière et recettes** : Elle réfute l'idée de « caisses vides ». Le résultat de fonctionnement est positif de 501 000 euros.
 - **Absence de dette** : La dette communale est quasi inexistante. Le dernier emprunt s'achève cette année.
 - **Bilan des investissements** : Son équipe a investi 816 000 euros sans contracter de nouvel emprunt. Plusieurs chantiers structurants ont été lancés. Elle cite la Maison médicale, les voiries, et les études pour la rénovation des écoles.
 - Elle exige la fin des accusations permanentes. Elle réclame une présentation honnête des chiffres. Elle promet d'agir de manière constructive pour l'intérêt du village.
- Un débat contradictoire s'engage : la majorité pointe le risque de puiser de manière insoutenable dans l'excédent d'investissement pour compenser le fonctionnement.
 - La majorité souligne que, depuis 3 ans, la section de fonctionnement est en déficit et ne génère plus l'épargne nécessaire à financer les investissements. Il est précisé que la commune a inscrit au budget supplémentaire un virement de section de 300 000 euros pris sur le fonctionnement pour soutenir l'investissement.
 - **Sur la réalité de la trésorerie communale** : La majorité réfute formellement les affirmations de l'opposition selon lesquelles les caisses seraient pleines et qu'il resterait un demi-million d'euros disponibles. Elle alerte sur le fait qu'une fois les factures en attente payées, la trésorerie réelle de la commune sera très faible.
 - Sur les risques financiers portés par le projet de la Maison Médicale : ce projet est qualifié de "gros sujet d'inquiétude" par la majorité, qui indique qu'il fragilise l'équilibre financier de la commune. Elle dément les annonces de la précédente équipe qui affirmait que le bâtiment était vendu en totalité avec une liste d'attente. Elle révèle qu'un peu plus de la moitié des lots est actuellement vendue, obligeant actuellement la commune à supporter la charge financière des lots restants.
 - **Sur le recours à l'endettement à court terme** : Pour faire face à ces urgences financières et au décalage de trésorerie engendré par la Maison Médicale, la nouvelle municipalité révèle qu'elle a été contrainte d'utiliser à nouveau la ligne de crédit. Elle déplore que la commune doive désormais payer des intérêts sur cette ligne de crédit.
 - **Sur le délabrement des infrastructures et les choix d'investissement** : La conseillère municipale Marie-Ange Euzet dénonce les "sommes folles" dépensées par l'ancienne municipalité, arguant que l'entretien du patrimoine fondamental a été délaissé au profit d'autres projets. Elle dresse un bilan critique de l'état du village récupéré par la nouvelle équipe, citant le toit des écoles qui fuit, la tour de l'horloge qui menace de s'écrouler, l'état désastreux des chemins

communaux et de la place du village. Elle mentionne également le manque d'entretien de la "salle des Crouzets", ayant contraint la mairie à engager des frais importants (500 euros la demi-journée) en chauffages d'appoint pour éviter l'annulation de prestations.

- **Sur la nécessité de maîtriser les coûts de rénovation** : Marie-Ange Euzet critique le coût des investissements passés, jugeant excessif d'avoir dépensé plus de 49 000 euros pour la rénovation du gîte 10 et plus de 50 000 euros pour le gîte 7. En opposition, elle met en avant la méthode de la nouvelle majorité : la rénovation complète du gîte n°4 est en cours pour un budget maîtrisé de 5 000 euros, un résultat rendu possible grâce à l'implication spontanée de nombreux bénévoles assadins venus nettoyer, débarrasser et peindre les lieux.
- Philippe Blanchard se porte candidat aux fonctions de président du vote. Aucune objection n'étant soulevée, il est élu à l'unanimité.
- Après la sortie de Monsieur le Maire, le Conseil est appelé à voter sur la sincérité des comptes.
- **Vote pour le CFU 2025** : Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (dont Corinne Martinez, qui précise s'abstenir faute d'avoir eu le temps matériel d'analyser les éléments).
- **Vote pour l'affectation du résultat de clôture** : Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions.

4. Tarification des locations des gîtes communaux (plateforme Airbnb)

- Le Conseil examine la mise à jour de la grille tarifaire pour la location des gîtes communaux afin de permettre leur commercialisation sur la plateforme Airbnb.
- Il est expliqué que la plateforme impose de définir des tarifs à la nuitée et de prendre en compte des frais de service s'élevant à 15,5 %.
- Les tarifs ont donc été majorés en conséquence pour garantir à la commune des revenus identiques à ceux de la location directe (exemple hors saison : 406 euros la semaine en direct contre 469 euros sur Airbnb ; en juillet/août : 504 euros en direct contre 588 euros via Airbnb).
- L'assemblée est informée que la gestion logistique (accueil, remise des clés, ménage, gestion du linge) a été confiée à une personne de la commune embauchée sous un contrat de vacataire.
- **Vote** : La nouvelle tarification pour l'ensemble des gîtes est approuvée à l'unanimité.

5. Budget supplémentaire 2026

- Philippe Blanchard présente le budget supplémentaire pour l'année 2026.
- En section de fonctionnement, il est proposé d'affecter l'excédent antérieur de 501 587,92 euros afin de couvrir des ajustements de charges (notamment en charges de personnel et à caractère général) et de virer 300 000 euros vers la section d'investissement.

- Le budget supplémentaire de fonctionnement s'équilibre ainsi à 2 065 682 euros.
- En section d'investissement, le déficit d'exécution antérieur de 593 596 euros est reporté en dépenses.
- Un débat approfondi s'engage entre la majorité et l'opposition concernant l'inscription en recettes d'investissement des 854 000 euros TTC liés au PUP du promoteur GGL.
- Philippe Blanchard lit un courrier du promoteur indiquant que les recours contentieux sur le PUP, le permis de construire et le permis d'aménager suspendent les 2 derniers versements du PUP, SOIT 854 000 euros TTC.
- L'opposition reproche à la majorité de justifier un manque d'ambition financière tout en inscrivant cette recette dans le budget.
- Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une prévision comptable obligatoire, mais qu'en termes de prudence, la municipalité refusera d'engager des dépenses sur cette base incertaine pour l'année 2026.
- La majorité indique que la priorité des investissements limités se portera sur la rénovation thermique des écoles, afin de stopper les infiltrations d'eau et de générer jusqu'à 60 % d'économies d'énergie.
- **Vote :** Le budget supplémentaire 2026 est adopté à la majorité (12 voix pour, 3 voix contre).

Questions diverses : Projet de crèche intercommunale

- Monsieur le Maire fait un point d'information concernant le projet de crèche intercommunale et sur le lot VRD (parking mutualisé avec la Maison médicale).
- Il indique avoir été reçu par la Communauté de communes, qui procède actuellement à une refonte de ses études démographiques sur le territoire.
- Il est par ailleurs précisé que la Communauté de communes a formellement refusé de financer l'aménagement du parking sur un terrain communal, contrairement à l'accord tripartite (un tiers commune, un tiers Maison médicale, un tiers Communauté de communes) qui aurait été négocié oralement sous le précédent mandat.
- La municipalité actuelle travaille à clarifier ces engagements financiers avec les instances intercommunales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.